

# **Concours communal des balcons fleuris, terrasses, jardins vus de la rue, verdurisation des rues et pieds d'arbre**

## **ARTICLE 1 : OBJET**

Le règlement a pour objet l'organisation d'un concours communal des balcons fleuris, terrasses, jardins vus de la rue, verdurisation de rue et pieds d'arbre. Le concours se déroule du 1<sup>er</sup> mai au 30 mai 2018.

## **ARTICLE 2 : CONDITION DE PARTICIPATION**

Ce concours gratuit s'adresse à tous les habitants de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, résidant en maison individuelle ou en habitat collectif, et dont les plantations sont de sa réalisation et sont visibles depuis la rue. Le concours s'adresse aux amateurs ; il exclut les exploitants professionnels (fleuristes, horticulteurs, paysagistes...). Le concours est aussi ouvert aux groupes (comités de quartier ou de commerçants, écoles, immeubles à appartements , ...).

## **ARTICLE 3 : COMMUNICATION**

Les Molenbeekois sont informés de l'organisation du concours via les supports d'information locaux de la commune : site internet de la ville, page Facebook, journal communal, affiches et folders.

## **ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS**

Les Molenbeekois désireux d'y participer sont invités à s'inscrire en envoyant le bulletin d'inscription dûment rempli par email ou courrier :

- e-mail [ecoconseil@molenbeek.irisnet.be](mailto:ecoconseil@molenbeek.irisnet.be)
- par courrier postal dans une enveloppe suffisamment affranchie : Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean – Service Eco-Conseil – rue du Comte de Flandre 20 à 1080 Bruxelles. L'enveloppe peut aussi être déposée à l'Accueil de la Maison communale, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Pour que l'inscription soit valable, il faudra joindre une déclaration sur l'honneur sur la non utilisation de pesticides ainsi qu'une ou plusieurs photos du projet.

## **ARTICLE 5 : CLOTURE DES INSCRIPTIONS**

La date limite d'inscription pour le concours est fixée au 30 mai 2018.

## **ARTICLE 6 : COMPOSITION DU JURY**

Le jury est composé des membres suivants :

- Responsable du service communal Eco-conseil
- Directrice du service communal de l'Environnement
- Responsable du service communal Communication

## **ARTICLE 7 : DÉFINITION DES CATÉGORIES ET DES PRIX**

Deux catégories sont définies :

La première catégorie est destinée aux groupes (comité de quartier ou de commerçants, école, immeuble à appartements,...) qui souhaitent porter et présenter le projet collectivement.

Pour cette catégorie, il y a au total 10 prix. Chaque prix est un montant de 50 euros (cinquante euros).

La seconde catégorie est destinée aux particuliers qui introduisent un projet individuellement. Pour cette catégorie il y a au total 20 prix. Chaque prix est un montant de 25 euros (vingt-cinq euros).

Les prix seront remis sous forme de bons-cadeaux.

#### **ARTICLE 8 : CRITÈRES DE NOTATION**

Le projet sera évalué sur base plusieurs critères :

- 1/ Aménagement d'ensemble
- 2/ Fleurissement
- 3/ Choix, diversité et permanence des végétaux
- 4/ Entretien général

Le jury portera une attention particulière à l'équilibre entre les différents quartiers de la commune.

#### **ARTICLE 9 : SÉLECTION DES CANDIDATS**

Le jury désignera les gagnants du concours sur base des photos. Les membres du jury se réservent le droit d'aller sur place se rendre compte du projet.

#### **ARTICLE 10 : REMISE DES PRIX**

Les prix seront remis lors d'une cérémonie conviviale, le dimanche 17 juin 2018 en présence des membres du jury.

Le choix du jury ne sera pas sujet à contestation.

#### **ARTICLE 11 : PARTICIPATION**

La participation au présent concours implique pour les candidats d'accorder l'autorisation de reproduction et de diffusion, des photographies des balcons et jardins, sur les supports digitaux et/ ou dans les publications éditées par la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

#### **ARTICLE 12 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS**

L'inscription au concours communal des balcons fleuris, terrasses, jardins vus de la rue, verdurisation des rues et pieds d'arbre entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**Bulletin d'inscription**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse e-mail :

**Merci de cocher votre catégorie**

- Catégorie 1 : Collective
- Catégorie 2 : Particulier

**Déclaration sur l'honneur**

Je, soussigné(e),

déclare sur l'honneur de ne pas utiliser des pesticides pour l'entretien des plantes.

Signature